



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2017-045

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2017

# Sommaire

## **ARS ALPC**

R75-2017-04-07-007 - Décision n° 2017-038 du 7 avril 2017 portant suspension de l'autorisation d'exploiter des installations de chirurgie esthétique sur le site de la Clinique Esthétique Aquitaine délivrée à la SARL Clinique Esthétique Aquitaine (33) (4 pages)

Page 3

## **DIRCO**

R75-2017-04-07-006 - Arrêté du 7 avril 2017 portant délégation de compétence du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine au Préfet de département de la Haute-Vienne sur la mise en oeuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 en région Nouvelle-Aquitaine (1 page)

Page 8

## **DREAL**

R75-2017-04-10-001 - Décision n°2017-19 de subdélégation de signature de M. Patrice Guyot, directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ; en matière d'administration générale (22 pages)

Page 10

# ARS ALPC

R75-2017-04-07-007

Décision n° 2017-038 du 7 avril 2017 portant suspension de l'autorisation d'exploiter des installations de chirurgie esthétique sur le site de la Clinique Esthétique Aquitaine délivrée à la SARL Clinique Esthétique Aquitaine (33)

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Animation de la politique régionale de l'offre  
Département offre de soins – plateaux techniques  
Dossier suivi par: Marie-Noëlle BROSSARD  
Téléphone : 05 57 01 45 20  
Courriel : [ars-na-dosa-autorisation-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-na-dosa-autorisation-sanitaire@ars.sante.fr)

Monsieur le Docteur Denis DELONCA  
SARL Clinique Esthétique d'Aquitaine  
49 boulevard Georges Pompidou  
33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 7 avril 2017

**COPIE**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Docteur,

Vous trouverez, ci-joint, copie de la décision n° 2017-038 de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, portant suspension de l'autorisation d'exploiter des installations de chirurgie esthétique sur le site de la Clinique Esthétique Aquitaine, à compter du 10 avril 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Docteur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine



**Michel LAFORCADE**

DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE  
Pôle animation de la politique régionale de l'offre  
Département offre de soins plateaux techniques

**Décision n° 2017-038 du 7 avril 2017**

*Portant suspension de l'autorisation d'exploiter des  
installations de chirurgie esthétique sur le site  
de la Clinique Esthétique Aquitaine*

**Délivrée à la SARL Clinique Esthétique Aquitaine (33)**

31900

**Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L.6322-1 à L.6322-3, les articles R. 6322-1 à R. 6322-29 et les articles D. 6322-30 à D. 6322-48,

**VU** le code de la Sécurité Sociale,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

**VU** le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

**VU** la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 13 mars 2017 portant délégation permanente de signature,

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex  
Standard : 05.57.01.44.00 [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

**VU** l'arrêté du 22 mai 2006 de Monsieur le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde, accordant au Centre de chirurgie esthétique des Quinconces, 2 Place des Quinconces, 33 000 BORDEAUX, l'autorisation en vue d'exploiter une installation de chirurgie esthétique dans les locaux du Centre de chirurgie esthétique des Quinconces, 2 Place des Quinconces, 33 000 BORDEAUX,

**VU** l'arrêté du 28 août 2007 de Monsieur le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde, modifiant l'arrêté du 22 mai 2006 et accordant à la Clinique Esthétique Aquitaine, 49 boulevard Georges Pompidou, 33 000 BORDEAUX, l'autorisation de transférer l'exploitation d'une installation de chirurgie esthétique dans les locaux de la Clinique Esthétique Aquitaine, 49 boulevard Georges Pompidou, 33 000 BORDEAUX,

**VU** la décision n° 2012-98 du 6 août 2012 de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine délivrée à la SARL Clinique Esthétique Aquitaine, 49 boulevard Georges Pompidou, 33 000 BORDEAUX, portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter des installations de chirurgie esthétique dans les locaux de la Clinique Esthétique Aquitaine, 49 boulevard Georges Pompidou, 33 000 BORDEAUX,

**VU** le rapport définitif de l'inspection réalisée les 28 juillet et 14 octobre 2016, notifié à la SARL Clinique Esthétique Aquitaine le 16 janvier 2017 portant sur les installations de chirurgie esthétique, enjoignant le détenteur de l'autorisation de répondre de façon immédiate au respect des dispositions de l'article D6322-44 du code de la santé publique,

**VU** la réponse du gérant de la Clinique, réceptionnée par l'ARS le 16 février 2017, les échanges entre le gérant et l'ARS depuis cette date et le constat réalisé le 29 mars 2017,

**CONSIDERANT** que la mission d'inspection diligentée a permis de constater la non-conformité des installations de chirurgie esthétique aux conditions d'autorisation fixées aux articles R.6322-14 à R.6322-29 du code de la santé publique ainsi qu'aux conditions techniques de fonctionnement énoncées aux articles D.6322-31 à D.6322-48 du code de la santé publique ;

**CONSIDERANT** que par courrier en date du 16 janvier 2017, l'ARS NA a notifié à la SARL Clinique Esthétique Aquitaine le rapport définitif d'inspection et l'a enjoint de répondre de façon immédiate au respect des dispositions de l'article D.6322-44 du code de la santé publique ;

**CONSIDERANT** que les conditions techniques de fonctionnement ne sont pas assurées concernant la continuité et la sécurité de la prise en charge du patient par non-respect des dispositions de l'article D. 6322-44 du code de la santé publique : *« lorsqu'une ou plusieurs personnes sont présentes pour une intervention de chirurgie esthétique, l'équipe paramédicale comprend, de jour comme de nuit, outre les personnels spécialisés intervenant en secteur opératoire et en salle de surveillance post-interventionnelle : 1° Au moins un infirmier ou une infirmière ; 2° Au moins un aide-soignant »*,

**CONSIDERANT** qu'en l'espèce, il n'y a pas, en journée, d'aide-soignant en permanence sur le secteur d'hospitalisation lorsqu'une ou plusieurs personnes sont présentes pour une intervention de chirurgie esthétique et que l'organisation infirmière et aide-soignante décrite et constatée ne garantit pas une présence continue sur le secteur d'hospitalisation, de sorte que la sécurité des soins est mise en cause,

**CONSIDERANT** qu'à défaut pour la Clinique d'avoir mis en œuvre les mesures correctives nécessaires pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés, l'ARS NA est fondée, comme annoncé dans son courrier du 16 janvier 2017, à prononcer une mesure de suspension de l'autorisation d'exploiter des installations de chirurgie esthétique conformément aux dispositions des articles D. 6322-12 et L. 6122-13 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation, visée à l'article L. 6322-1 et suivants, R. 6322-1 et suivants, D. 6322-30 du code de la santé publique, détenue par la SARL Clinique Esthétique Aquitaine, en vue d'exploiter des installations de chirurgie esthétique, dans les locaux de la SARL Clinique Esthétique Aquitaine, 49 boulevard Georges Pompidou, 33 000 BORDEAUX, **est**, sur le fondement des dispositions de l'article R. 6322-12 du code de la santé publique, **suspendue à compter du 10 avril 2017**.

FINESS de l'entité juridique n° 33 004438 9

FINESS de l'établissement n° 33 004443 9

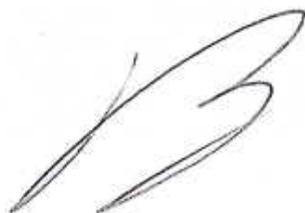
**ARTICLE 2** – Aucun nouveau patient ne peut bénéficier d'actes de chirurgie esthétiques dans la Clinique Esthétique Aquitaine, les professionnels doivent les informer et les adresser vers un établissement autorisé. Les patients ayant reçu des actes de chirurgie esthétique dans la Clinique Esthétique Aquitaine doivent également être adressés vers un établissement autorisé.

**ARTICLE 3** – Une nouvelle décision mettant fin à cette suspension ne pourra être prise qu'après constat de la mise en œuvre des mesures correctrices qui s'imposent.

**ARTICLE 4** – Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé, conformément aux règles du droit administratif, devant le Tribunal administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 5** – La présente décision est publiée, en application des dispositions de l'article R 6322-9 du code de la santé publique, au Recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 07 AVR. 2017



Michel LAFORCADE

# DIRCO

R75-2017-04-07-006

Arrêté du 7 avril 2017 portant délégation de compétence  
du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine au Préfet de  
département de la Haute-Vienne sur la mise en oeuvre de

*Délégation de compétence du Préfet Nouvelle Aquitaine au Préfet de la Haute-Vienne sur la mise  
en oeuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 en région  
Nouvelle Aquitaine*

la signalisation d'animation culturelle et touristique sur  
l'autoroute A20 en région Nouvelle Aquitaine

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté du **07 AVR. 2017**

---

**portant délégation de compétence sur la mise en œuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 en région Nouvelle-Aquitaine**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-6, R110-2, R411-25, R417-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et Départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Raphaël LE MEHAUTE en qualité de Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 13 août 1977 modifiée ;

Vu la circulaire du 4 avril 2012 relative à la déconcentration des décisions concernant la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les voiries à caractéristiques autoroutières ou assimilées ;

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La compétence dévolue au préfet de la région Nouvelle-Aquitaine sur la mise en œuvre de la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, est déléguée au Préfet de la Haute-Vienne.

**Article 2 :**

Le préfet de la Haute-Vienne est chargé de prendre toute décision afférente à la révision du schéma directeur d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A20 dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

**Article 3 :**

Le préfet de la Haute-Vienne et le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine et de la préfecture de la Haute-Vienne, et dont ampliation sera adressée aux préfets de la Corrèze et de la Creuse.

Le préfet de région



Pierre DARTOUT

DREAL

R75-2017-04-10-001

Décision n°2017-19 de subdélégation de signature de M.  
Patrice Guyot, directeur de la DREAL Nouvelle-Aquitaine  
; en matière d'administration générale



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE - AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de la région  
Nouvelle - Aquitaine

---

## SUBDELEGATION DE SIGNATURE en matière d'administration générale

---

Décision n° 2017 - 19  
du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de la région Nouvelle - Aquitaine

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,**

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral N°2016-03 du 6 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence de M. Patrice GUYOT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Nouvelle - Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Christian MARIE, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

En outre, dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est donnée aux adjoints ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle LASMOLES : codes A1, B, C, D, H
- Jacques REGAD : codes A1, D, E, G1, G3, G4, H
- Marie-Françoise BAZERQUE : A1, D, E, F, , G2, H, I2,
- Laurent PAILLARD : codes A, D, H
- Bruno PEZIN : codes A, D, H

En cas d'absence d'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent.

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après:

### **Pour le cabinet:**

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de cabinet : code A1

#### **Pôle Appui à la direction**

Jacky BROSSEAU, Chef du pôle appui à la direction : code A1

#### **Pôle communication**

Nathalie LOOTVOET, Cheffe du pôle communication : code A1

### **Pour la Délégation Zonale de Défense et de Sécurité (DZDS):**

Nathalie HAMACEK, Cheffe de la délégation zonale de défense et de sécurité: code A1

David GIMONET, Adjoint à la cheffe de délégation : code A1

### **Pour la Mission Gouvernance, Performance et Innovation (MGPI):**

Isabelle BOUVET, Cheffe de la mission gouvernance, performance, et innovation : code A1

#### **Pôle service social régional**

Pascale BONNEAU, Conseillère de service social du travail : code A1

Anne GOMEZ, Conseillère de service social du travail : code A1

#### **Pôle gouvernance et GPEEC régionales**

Séverine ETCHESSAHAR, Cheffe du pôle gouvernance et GPEEC régionales : code A1

### **Pôle responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué**

Christophe PICOULET, Chef de pôle RBOP délégué et adjoint à la cheffe de mission : code A1

### **Pôle Management stratégique et qualité**

Romain VACHON, Chef du pôle management stratégique et qualité : code A1

### **Pour la Mission Changement Climatique Transition Energétique :**

Christine BERTHOME, Cheffe de la mission changement climatique et transition énergétique: code A1, D2, D3, D5, D6,

Christophe COMMENGE, Chef de mission adjoint : Code A1, D2, D3, D5, D6,

### **Pôle atténuation et changement climatique**

Gilles GARCIA, Chef du pôle atténuation : code A1

### **Pôle acteurs économiques**

Patrice GREGOIRE, Chef de pôle acteurs économiques : code A1

### **Pôle projets territoriaux**

Patrick BERNE, Chef du pôle projets territoriaux : code A1

### **Pour la Mission Développement Durable**

Véronique LAGRANGE, Cheffe de la mission développement durable : codes A1, D2, D3, D5, D6, D8

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la Cheffe de mission: code A1, D2, D3, D5, D6, D8

### **Pôle sensibilisation et gouvernance**

Valérie DUBOURG, Cheffe du pôle sensibilisation et gouvernance : codes A1, D8

### **Pôle innovation – économie durable**

M. Philippe GARIN, Chef du pôle innovation – économie durable : code A1

### **Pour la Mission Connaissance et Analyse des Territoires**

Didier CAISEY, Chef de mission connaissance et analyse des territoires: code A1

Patrice DUBOIS, Adjoint au chef de mission: code A1

### **Pôle information géographique**

M. Nicolas PRALONG Chef de pôle information géographique : code A1

Agnès CHEVALIER, Adjointe au chef de pôle information géographique : code A1

### **Pôle observation, études et statistiques**

Yves DUMONT, Chef de pôle observation, études et statistiques : code A1

## Pour la Mission Evaluation Environnementale

Pierre QUINET, Chef de la mission évaluation environnementales : code A1, I2

Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission évaluation environnementale : codes A1, I2

### **Pôle plans schémas programme**

Didier HUAULME, Chef du pôle plans schémas programmes : codes A1, I2

### **Pôle projets**

Djamila TKOUB, Cheffe du pôle projets : codes A1, I2

## Pour la Mission Mer et Littoral

Lydie LAURENT, Cheffe de la mission mer et littoral : code A1

Arnaud VALADIER, Adjoint à la cheffe de mission mer et littoral : code A1

## Pour le Service Supports Mutualisés

Philippe RENAUD, Chef de service : codes A1, A27 à A40

Emmanuel EMERY, Adjoint au chef de service Limoges : codes A1, A27 à A40

Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de service Bordeaux : codes A1, A27 à A40

### **Département technique informatique et logistique**

Olivier PEYRELONGUE, Chef du département technique informatique et logistique : code A1

#### *Division logistique ALPC*

Martine LOUVEAU, Cheffe de la division logistique ALPC : code A1

Jean-Philippe TRANCHANT, Chef de l'unité logistique Poitiers : code A1

Christophe MARCADET, Chef de l'unité logistique Bordeaux : code A1

Cécile ROUSSEAU, Chef de l'unité logistique Limoges : code A1

#### *Division Informatique ALPC*

Franck MARTINIE, Chef de la division informatique ALPC: code A1

Fabrice CALAS, Chef de l'unité informatique Limoges : code A1

Jean-Louis CHIOZE, Chef de l'unité informatique Bordeaux : code A1

Pascal LAUSSAT, Chef de l'unité informatique Poitiers : code A1

### **Département financier et comptable**

Hugues COLLIN, Chef du département financier et comptable: code A1

Marie-Gaëlle SAEZ Responsable de la MQC : code A1

CPCM Limoges: Laurent CHARLES, Responsable du CPCM, Nicole GOURCEROL, Adjointe au responsable CPCM : code A1

CPCM Bordeaux: Monique LECUONA, Responsable du CPCM : code A1

CPCM Poitiers: Anne-Marie VITA-BEAUFILS, Adjointe au responsable du CPCM : code A1

### **Département Ressources Humaines ZGE**

Dominique TERRACHER – BEARD, Cheffe du département ressources humaines ZGE : codes A1 et A27 à A40

*Division GA Paie Limoges*

Marie-Noëlle BARBESA, Cheffe de la division GA-paie Limoges : codes A1 et A27 à A40

Bertrand PETIT, adjoint au responsable GA Paie : codes A1 et A27 à A40

*Division GA Paie Bordeaux*

Alain DANIEL, Chef de la division GA Paie Bordeaux et chargé de mission auprès du chef de département : codes A1 et A27 à A40

Valérie TEDDE, Christine MARC : codes A1 et A27 à A40

*Division GA Paie Poitiers*

Laurence AUCHER, Responsable de gestion administrative régionale : codes A1 et A27 à A40

Laurence DESCROIX : codes A1 et A27 à A40

**Pour le Secrétariat Général**

Sandrine JOYEUX, Secrétaire générale : codes A, H

Laurent BORDE, Secrétaire général délégué : codes A, H

**Secrétariat général de proximité de BORDEAUX**

Sylvie GUERIN, SG proximité Bordeaux : codes A, H

**Division des Ressources Humaines**

Jean-Marie LE LOC'H, Chef de division RH Bordeaux : codes A

**Division des moyens matériels et financiers**

Séverine GODIN, Cheffe de division moyens matériels et financiers Bordeaux : codes A1, A49, A50

**Division juridique et commande publique**

Mathieu CAMELOT, Chef de division juridique et commande publique Bordeaux : codes A1

**Division formation recrutement**

Elisabeth CORDELIER, Cheffe de division formation recrutement Bordeaux : codes A1

**Secrétariat Général de proximité de POITIERS**

Sylvie BARRIERE-GRIAS, Secrétaire générale de proximité de Poitiers : codes A H

**Division des ressources Humaines**

Célia MOUGNAUD, Cheffe de division ressources humaines Poitiers : codes A

**Division des moyens matériels et financiers**

Dolorès TONNET, Cheffe de division moyens matériels et financiers Poitiers : code A1

**Division juridique et commande publique**

Françoise RIVAS, Cheffe de la division affaires juridiques et commande publique Poitiers : code A1

**Secrétariat général de proximité de LIMOGES**

Serge MARCILLY, Secrétaire général de proximité, adjoint au Secrétaire Général : codes A, H

**Division des ressources humaines et des moyens matériels et financiers Limoges**

Danièle CARRIER, Cheffe de la division ressources humaines Limoges : codes A

Marie-Christine SABATHIE, Adjointe à la cheffe de division ressources humaines et des moyens matériels et financiers Limoges : code A1

**Division formation et recrutement**

Orla AUXEMERY, Cheffe de division formation recrutement Limoges : code A1

**Division affaires juridiques et commande publique**

Valentin BROCHARD, Chef de la division affaires juridiques et commande publique Limoges : code A1

**Pour le Service Environnement Industriel**

Thibaud DESBARBIEUX, Chef de service : codes A1, E,

Hubert VIGOUROUX, Chef de service délégué : codes A1, E,

Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service : codes A1, E,

Colette BOUSSILLON, Cheffe du bureau administratif : code A1

**Département Sécurité industrielle**

Erick BEDNARSKI, Chef de département : codes A1,

*Division risques accidentels*

Philippe DUMORA, Chef de division risques accidentels : codes A1,

*Division équipements sous pression*

Eric MOULARD, Chef de division équipements sous pression : codes A1,

*Division canalisations*

Chrystelle FREMAUX, Cheffe de division canalisations, coordonnatrice du pôle Canalisations : codes A1,

**Département risques chroniques**

Olivier PAIRAULT, Chef du département risques chroniques : codes A1,

*Division Sites et sols pollués, éolien et déchets*

Christian CORNOU, Chef de division sites et sols pollués éolien et déchets et adjoint au chef de département : codes A1,

Sylvain LABORDE, Chef de division rejets industriels, santé, environnement : codes A1

**Département énergie sol et sous-sol**

Jean HUART, Chef de département énergie, sol et sous-sol : codes A1, E

*Division mines et après-mines*

Peggy HARLE, Adjointe au chef de département, cheffe de la division mines et après-mines : codes A1, E,

*Division Carrières et granulats marins*

Jacques GERMAIN, Chef de division carrières et granulats marins : codes A1,

*Division mines et après-mines U*

Isabelle HUBERT, Cheffe de la division mines et après-mines U : codes A1,

*Division énergie*

Serge DESCORNE chef de la division énergie : codes A1, E

**Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports:**

Gilles PAQUIER, Chef de Service : codes A1, B, C, D,

Laurent SERRUS, Adjoint au chef de service : codes A1, B, C, D,

#### **Département administratif et financier**

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier : code A1

Gina AUGRY, Adjointe au Chef du DAF en charge des finances : code A1

#### **Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux**

Béatrice BONNICHON-DAUBINS, Chef du département investissements sur routes nationales – Bordeaux : codes A1, C, D3, D5, D6

Marianne MIOSSEC, Responsable d'opérations : code A1

Michel GARDERE, Responsable d'opérations : code A1

Philippe DARLES, Responsable d'opérations : code A1

#### **Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers**

Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales – Poitiers : codes A1, C, D3, D5, D6

Aurélie RENOUST, Responsable d'opérations : code A1

Claudine DUPONT, Responsable d'opérations : code A1

Pascal COSTA, Responsable d'opérations : code A1

Alexandre BRETHON, Responsable d'opérations : code A1

#### **Département mobilité et infrastructures ferroviaires**

Stéphane MORANCAIS, Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires : codes A1, D3, D5, D6

Fabienne BOGIATTO, Chef de la division mobilité : codes A1, D3, D5, D6

#### **Département mobilité et infrastructures ferroviaires et investissement sur routes nationales – Limoges**

Guy GAZEAU, Chef du département mobilité, infrastructures ferroviaires et investissements sur routes nationales, adjoint au Chef du service : codes A1, B, C, D,

Michel BORCARD, Responsable d'opérations : code A1

Jean-Marc DARTOIS, Responsable d'opérations : code A1

#### **Département transports routiers et véhicules**

Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au Chef de service, domaine régulation et contrôle des transports: codes A1, B, D,

*Division transports routiers et véhicules - Bordeaux*

Mathias RACHET, chef de la division transports routiers et véhicules Bordeaux : codes A1, B, D

Jean-François ELION, Chef de l'unité Registre des transports : codes A1, B, D1, D3, D5, D6, D7

Marie-Jocelyne PRADEAU, Adjointe au Chef de l'unité registre des transports de Bordeaux : codes A1, B, D1, D3, D5, D6, D7

Gilles LECLERC, Chef de l'unité contrôle des transports terrestres : code A1, B

Yves ZEL, Responsable du secteur Gironde - contrôle des transports terrestres : code A1

Brigitte MARTINEAU, Adjointe au Responsable secteur Gironde - contrôle des transports terrestres : code A1

Joëlle BROUCA, Responsable du secteur sud - contrôle des transports terrestres (64 – 40) : codes A1

Jacqueline OUVRIE, Adjointe au Chef de l'antenne sud – contrôle des transports terrestres : code A1

Stéphane Alex, Responsable de l'antenne Est (24-47) – contrôle des transports terrestres : code A1

Alain PRIOLEAU, Chef de l'unité contrôle des véhicules : codes A1,

Jacky MINERAY, Adjoint au Chef de l'unité contrôle des véhicules : codes A1,

*Division transports routiers et véhicules - Limoges*

M. Cédric JOSEPH, Chef de la division Transports routiers et véhicules : codes A1, B,D,

Alain BOQUEL, Chef de l'unité contrôle des véhicules : codes A1,

Jacques BRUNIE, Chef de l'unité registre des transports : codes A1, B, D1, D3, D5, D6, D7

Daniel VERGNENEGRE, Chef de l'unité contrôle des transports terrestres : code A1, B

*Division transports routiers et véhicules - Poitiers*

Catherine MURATET, Cheffe de la division transports routiers et véhicules de Poitiers : codes A1, B, D,

Pierre-Marie BREARD, Responsable de l'unité contrôle des véhicules : codes A1,

Yves ROUQUIER, Chef de l'unité régulation des entreprises : codes A1, B, D1, D3, D5, D6, D7

Valéry PERRIN, Responsable du secteur Vienne du contrôle des transports terrestres : code A1, B12

Xavier GIRAUD, Responsable du secteur Deux-Sèvres du contrôle des transports terrestres : code A1, B12

Willy DE PETRIS, Responsable du secteur Charente-Maritime du contrôle des transports terrestres : code A1, B12

Chantal DEBIAIS, Responsable du secteur Charente du contrôle des transports terrestres : code A1, B12

**Pour le Service Aménagement Habitat Construction**

Marie-Isabelle ALLOUCH, Cheffe de service aménagement habitat construction : codes A1, D2 à D6

Marion LACAZE, Cheffe de service déléguée : codes A1, D2 à D6,

Agnès BOUAZIZ, Adjointe à la Cheffe de service : codes A1, D2 à D6,

*Division animation et support transversal*

Xavier VIAMONTE, Chef de division animation support : code A1

*Pôle foncier*

Rémi ROUILLAT, Chef du pôle foncier : codes A1, D2 à D6

## **Département aménagement et paysage**

Patricia BOURGEOIS, Cheffe du département aménagement et paysage : codes A1, D2 à D6

### *Division Sites et paysages*

Bruno LIENARD, Chef de division sites et paysages, et adjoint à la cheffe de département : codes A1, D2 à D6

### *Division études et stratégies territoriales*

Valérie LAPORTE, Cheffe de division études et stratégies territoriales: codes A1, D2 à D6

### *Division portage des politiques et accompagnement des projets*

Pierre-Henri MERPILLAT, Chef de division portage des politiques: codes A1, D2 à D6

## **Département construction**

Guillaume BOURJOL, Chef du département construction: codes A1, D2 à D6

### *Division bâtiment et qualité de la construction*

Eric TIBI, Chef de la division bâtiment, qualité de la construction et adjoint au chef de département : codes A1, D2 à D6

### *Division économie innovation et animation des partenariats*

Alain GOURBEYRE, Chef de la division économie innovation et animation des partenariats : code A1, D2 à D6

## **Département Habitat**

David FAYARD, Chef du département Habitat : code A1, D2 à D6

Fabien COUPE, Adjoint au chef du département Habitat : codes A1, D2 à D6

### *Division connaissance de l'habitat et politique du logement*

Bénédictine CHAUTARD, Cheffe de division connaissance de l'habitat : codes A1, D2 à D6

### *Division développement de l'offre de logement et réhabilitation*

Julie DEHEM, Cheffe de division développement de l'offre de logement et réhabilitation : codes A1, D2 à D6

### *Division politiques sociales de l'habitat*

Julien BARBEZIEUX, Chef de division politiques sociales de l'habitat : codes A1, D2 à D6

## **Pour le Service Patrimoine Naturel**

Stéphane ALLOUCH, Chef de service par intérim : codes A1, H1, H3, H4

Pierrick MARION, Adjoint au chef de service : codes A1, H1, H3, H4

## **Département appui support et transversalités**

Jonathan LEMEUNIER, Chef du département appui support transversalités : codes A1, H1, H3, H4

Isabelle LEVAVASSEUR, Cheffe de département adjoint appui support et transversalités : codes A1, H1, H3, H4

## **Département Biodiversité Continuités et espaces naturels**

Alain VEROT, Chef du département biodiversité continuité et espaces naturels : codes A1, H1, H3, H4

### *Division Aires protégées, mer, zones humides*

Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département et cheffe de la division Aires protégées, mer et zones humides : codes A1, H1, H3, H4

*Division Natura 2000*

Olivier GOUET, Chef de division Natura 2000 : codes A1, H1, H3, H4

**Département Biodiversité, espèces et connaissance**

Yann HERVE DE BEAULIEU, Chef de département biodiversité, espèces et connaissance : codes A1, H1, H3, H4

*Division gestion des espèces, connaissance et stratégie biodiversité*

Capucine CROSNIER, Cheffe du département adjointe, cheffe de division biodiversité Espèces et connaissance : codes A1, H1, H3, H4

*Division réglementation espèces protégées*

Annabelle DESIRE, Cheffe de la division réglementation espèces protégées : codes A1, H1, H3, H4

**Département eau et ressources minérales**

Franck BEROUD, Chef du département eau et ressources minérales : codes A1, H1, H3, H4

*Division gestion quantitative et qualitative de l'eau*

Patrick BARNET Adjoint au chef de département eau et ressources minérales et chef de la division gestion quantitative et qualitative de l'eau : codes A1, H1, H3, H4

*Division politique de l'eau et planification*

Sébastien GOUPIL, Chef de la division politique et planification de l'eau et des ressources minérales : codes A1, H1, H3, H4

**Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques**

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service risques naturels et hydrauliques : codes A1, FG2

Hervé DUPOUY, Chef de service délégué : codes A1, G1H2

**Département risques naturels**

Marie-Christine BARBEAU, Cheffe du département risques naturels : codes A1, F, G2

**Département ouvrages hydrauliques**

Christian BEAU, Adjoint au chef de service et chef du département ouvrages hydrauliques : codes A1, F, G2

*Division LIMOGES*

Philippe DELORT, Chef de la division OH à Limoges : codes A1, F, G2

Patrick FAYARD, Xavier ABBADIE, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Simon PRADEAU, Benoît GAZET-TALVANDE, Sylvie TRARIEUX, Michel FAUCHER, Thierry SAEZ, Sandrine LESUEUR : codes F

*Division BORDEAUX*

Christophe CURRIT, Chef de la division OH Bordeaux : codes A1, F, G2

Sandra GENIN, Valérie FLOUR, Chloé DEQUEKER, Emmanuel CREISSELS : codes F, G2

**Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Garonne**

Virginie AUDIGE, Adjointe au chef de service – cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Adour

Garonne : codes A1, H2

*Division Prévision des crues*

Anthony LE ROUSIC Chef de division prévision des crues : codes A1, G2

Sylvain CHESNEAU, Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, Romain GALLEN, Dominique OLLIVIER, Marjorie RABASSE, François PERON, Bernard SABOURIN, Pierre-Louis CHAMELOT, Lionel FERREIRA, Guillaume BERGEON : code H2

*Division hydrométrie*

Olivier DEBINSKI, Chef de division hydrométrie : codes A1, G2

**Département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente**

Christian BROUSSE, Chef de département HPC VCA (Poitiers) et chef de division hydrométrie : codes A1, G2

*Division prévision des crues*

Pacal VILLENAVE, Chef de division : codes A1, G2

Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Bruno TARDIEUX, Cédric DUGAST, Régis CHABOT, Dominique GILAZEAU : code G2

*Division hydrométrie*

Fabrice MICHAUD, responsable de l'antenne hydrométrique de Poitiers, adjoint au chef de la division hydrométrie : codes A1, G2

Moustapha N'DIAYE, Sébastien DUBOIS, Sylvain DUMONTEIL, Solenn POIRIER, Bertrand DOMLIAN : code H2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Alexandre BRETHON (SDIT), Patricia LIBERT (Cabinet) et Mickaël BEAUQUIN (SRNH) : code G2

**Pour les unités départementales**

**pour le département de la Gironde**

- Didier GATINEL, Chef de l'unité départementale de la Gironde, Monique ALLAUX, adjointe au Chef de l'unité : codes A1,

**pour le département de la Dordogne**

- Nicolas JAVIERRE, Chef de l'unité départementale de la Dordogne : codes A1,

**pour le département des Landes**

- Claire CASTAGNEDE IRAOLA, Cheffe de l'unité départementale des Landes : codes A1,

**pour le département du Lot et Garonne**

- Thierry FERNANDES, Chef de l'unité départementale du Lot et Garonne : codes A1,

**pour le département des Pyrénées Atlantiques**

- Yves BOULAIGUE, Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1,
- Nordine AITALI, Adjoint au Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A1,

**Pour le département de la Charente,**

- Benoît LOMONT, Chef de l'Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne, codes : A1,
- Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne, code : A1,

- Didier ZARAMELLA, Responsable de la subdivision véhicules Charente : codes A1,
- Isabelle MIRANNE, subdivision environnement Charente : codes A1; Hélène LAHILLE, subdivision environnement Charente : codes A1,

**Pour le département de la Vienne,**

- Benoît LOMONT, Chef de l'Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne : codes A1,
- Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne : codes A1,
- Sonia COMPANYY, subdivision environnement Vienne : codes A1,
- Cédric MEDER, subdivision environnement Vienne : codes A1,

**Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime:**

- Yves BELAVOIR, Chef de l'unité bi départementale des Deux Sèvres et de la Charente-Maritime : codes A1,
- Jean-Philippe GIONTA, adjoint au Chef de l'unité bi-départementale : codes A1, François BOUSQUET, Chef de la subdivision bi départementale véhicules : codes A1,

Pour les agents de l'activité environnement industriel :

**Pour le département de la Haute-Vienne,**

- Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : code A1,
- Julien MORIN, Responsable de l'unité départementale de la Haute-Vienne : code A1,

**Pour le département de la Corrèze,**

- Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : code A1,
- Christian REUTENAUER, Responsable de l'unité départementale de la Corrèze : code A1
- Marie-Noëlle BERRINI, Adjointe au responsable de l'unité départementale de la Corrèze : code A1,

**Pour le département de la Creuse,**

- Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : code A1,

**ARTICLE 3 :** La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

À Poitiers, le

**10 AVR. 2017**

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle - Aquitaine



Patrice GUYOT

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p align="center"><b>A - ADMINISTRATION GENERALE -</b></p> <p>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines, pour les fonctionnaires des corps et emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</p> <p>Les décisions relatives :</p> <p>A1 Aux congés annuels et à l'attribution de jours de réduction du temps de travail ;</p> <p>A2 Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant</p> <p>A3 Au congé de maladie</p> <p>Pour les fonctionnaires au congé de longue maladie et au congé de longue durée</p> <p>Pour les agents contractuels au congé de grave maladie</p> <p>A4 Au congé de formation professionnelle,</p> <p>A5 Au congé pour validation des acquis de l'expérience, Au congé pour bilan de compétences ;</p> <p>A6 Au congé pour formation syndicale ;</p> <p>A7 Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</p> <p>A8 Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ;</p> <p>Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle</p> <p>Pour les agents contractuels au congé pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse.</p> <p>A9 Au congé parental</p> <p>Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale,</p> <p>A10 Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés : - sans traitement pour l'accomplissement du service national ou</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>avec traitement pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie</li> <li>- sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois.</li> </ul>	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A11	Pour les fonctionnaires à la réintégration, après les congés mentionnés au A1 à A10, dans les mêmes services, sans changement de département	
A12	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A13	Aux autorisations d'absence et aménagements d'horaires	
A14	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps.	
A15	A l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique (sauf si l'avis du comité médical supérieur est requis), et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A16	A la gestion des droits ouverts au titre du droit individuel à la formation	
A17	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A18	Pour les fonctionnaires aux disponibilités de droit et aux disponibilités d'office	
A19	Pour les fonctionnaires à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	
A20	A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ou de travail	
A21	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 <sup>er</sup> du décret du 2 mai 2007	
A22	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme.	
A23	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A24	<p>Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec</li> </ul>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ;</p> <p>- Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire.</p> <p>- Pour convenances personnelles</p> <p>- Pour la création d'une entreprise</p>	
A25	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A26	<p>Pour tous les agents éligibles à la NBI :</p> <p>aux arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux</p> <p>aux arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.</p> <p><b><u>II Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines,, pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'Etat et des dessinateurs de l'équipement affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région et ceux affectés dans un service dont l'activité s'exerce à l'échelon d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine, (A27 à A40)</u></b></p> <p><b><u>Les décisions relatives :</u></b></p>	
A27	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire,	
A28	Aux opérations de recrutement	
A29	A l'évaluation, la répartition des réductions d'ancienneté et l'application des majorations d'ancienneté ;	
A30	<p>A l'avancement :</p> <p>— l'avancement d'échelon ;— la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;</p>	
A31	<p>Aux mutations :</p> <p>— qui entraînent un changement de résidence ;</p> <p>— qui modifient la situation de l'agent ;</p>	
A32	A la suspension de fonctions en cas de faute grave	
A33	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires des 4 groupes:	
A34	— A l'accueil et à l'affectation en position normale d'activité	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres;</li> <li>— A l'intégration directe ;</li> <li>— A la mise en disponibilité dans les cas prévus par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, sauf ceux nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;</li> <li>— A la mise en position hors cadres</li> <li>— A la réintégration après congé parental, détachement, disponibilité et position hors cadres.</li> </ul>	
A35	<p>A La cessation définitive de fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'admission à la retraite ;</li> <li>— l'acceptation ou le refus de la démission ;</li> <li>— le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;</li> <li>— la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire</li> </ul>	
A36	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A37	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
A38	Aux congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle	
A39	A la reprise des fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée	
A40	Au recrutement de travailleurs handicapés par voie contractuelle dans le corps des adjoints administratifs	Décret 95-979 du 25 août 1995
	<b><u>III Pour les agents contractuels régis par des règlements locaux :</u></b>	
A41	Tous les actes de gestion définis par les directives générales du 2 décembre 1969 et du 29 avril 1970, par la décision du 14 mai 1973 et par la circulaire N° 69.200 du 12 juin 1969 modifiée.	
	<b><u>IV Autres actes de gestion :</u></b>	
A42	<p>L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles.</p> <p>Aux commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.</p>	
A43	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A44	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant Conventions de stages	
A45	Responsabilité civile	
A46	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers.	Circ. N° 2003-64 du 3 novembre 2003)
A47	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 2 février 1993
A48	Autorisation de conduite des engins de l'Etat	
A49	Ordre de mission permanent Ordre de mission à l'étranger	
A50	Ordre de mission particulier	
A51	Les décisions de recrutement des agents contractuels pris en application des articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies et 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat	
	<p><b><u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u></b></p> <p><b><u>SECTEUR TRANSPORTS</u></b></p> <p><b><u>Transports routiers. Loueurs, Commissionnaires de transport</u></b></p>	
B1	Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Décret N° 85-891 du 16/8/85, modifié (transport de personnes). Décret N° 99-752 du 30/8/99 modifié
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R1411-1, R1411-2 à 25 du code des transports
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret N° 99-752 du 30/8/99 modifié (transports de marchandises). Art R1422 du code des transports (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers  Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes.	Décret N° 99-752 du 30/08/1999 modifié (transports routiers de marchandises)

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.	
B5	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales et multilatérales	Arrêté du 12./7/2000 (bilatérales) et arrêté du 11/7/94 modifié (multilatérales).
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21/12/2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11/09/07 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3/01/08 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)
B8	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11/3/03
<b>Transports de voyageurs</b>		
B 9	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 10	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 11	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
	Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation.	
	Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers	
B 12	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
<b>C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES</b>		
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases	Instruction gouvernementale du 29

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national , dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	
C3	Approbation des dossiers de consultation des entreprises	
	<b>D - <u>HABITAT, AMENAGEMENT, TRANSPORTS.</u></b>	
D1	Convocation de la Commission régionale ou territoriale des sanctions administratives	Décret 2013-448
D2	Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de Collectivités Locales ou leurs Établissements Publics, aux Directeurs de Société d'Économie Mixte ou d'Établissements Publics relatives à : <ul style="list-style-type: none"> <li>•l'animation des études ;</li> <li>•l'envoi des rapports et comptes-rendus;</li> <li>•aux aides aux entreprises.</li> </ul>	
D3	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D4	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région.	
D5	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D6	Tous actes et correspondances relatifs à la gestion des affaires courantes de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et à l'animation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.	
D7	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28/12/2011
D8	Avis d'expertise technique de dossier de labellisation nationale Agenda 21	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p style="text-align: center;"><b>E - <u>ENERGIE</u></b></p> <p>Les courriers liés à l’instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d’offres pour la production d’électricité en application du Code de l’Énergie Livre III</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l’instruction et au suivi des dossiers d’appel d’offres, de la mise en service au suivi des installations en phase d’exploitation en application du Code de l’Énergie Livre III</p> <p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : État technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration,</p> <p style="text-align: center;"><b>F - <u>TECHNIQUES INDUSTRIELLES</u></b></p> <p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques</p> <p>- Concours entre DREAL pour l'exercice de la mission de contrôle</p> <p style="text-align: center;"><b>G- <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></b></p>	
G1	<p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l’eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l’ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l’environnement.</p>	<p>Code de l'environnement</p> <p>Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l’eau et de police de la pêche en eau douce</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
G2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels</p>	Code de l'environnement, code de l'urbanisme,
G3	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces	
G4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p>	
	<p><b>H - <u>REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u></b></p> <p>Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.</p>	
	<p><b>I - <u>AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u></b></p>	
I1	<p>- les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	
I2	<p>- Les accusés de réception de saisie de l'autorité environnementale.</p> <p>- Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.</p> <p>- Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas.</p>	

